

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Pvt Robrtns Mise en cale sèche	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2599-140083/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2599-140083	<b>Date</b> 2014-11-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-030-24759	
<b>File No. - N° de dossier</b> 030md.F2599-140083	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-11-21</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cook, Kristin	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 030md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1397 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CCGS Private Roberston V.C. Canadian Coast Guard	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Les changements suivants sont en vigueur immédiatement . Prenez notes que cet addenda fera partie du Contrat. Tous les termes et conditions de l'Invitation demeurent les mêmes.**

La modification N° 004 suivant inclut:

- A) Base de paiement**
- B) Le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires**
- C) ANNEXE H - Feuille de présentation de la soumission financière**
- D) Addenda N° 3**

- 
- A) Base de paiement et l'annexe H2 - H7**

**LES SOUMISSIONNAIRES PRENEZ NOTE:** La base de paiement et l'annexe H2 à H7 illustrent en détail tous les coûts qui doivent être inclus selon les besoins, dans le prix des travaux prévus, situé à H1 - Prix pour l'évaluation.

Tous les frais applicables qui sont identifiés dans la base de paiement et l'annexe H2 à H7 devront être dans le prix prévus de ferme des travaux.

- B)** Veuillez trouver les procès-verbal de la conférence des soumissionnaires 6 Novembre 2014, ci-joint.

- C) ANNEXE H - Feuille de présentation de la soumission financière**

**SUPPRIMER** les suivantes:

ANNEXE H - Feuille de présentation de la soumission financière, dans son ensemble;

**REEMPLACER** par:

**Révisé 1 - ANNEXE H - Feuille de présentation de la soumission financière, ci-joint.**

- D)** Veuillez voir Addenda N°3, ci-joint.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**B) Le procès-verbal de la  
conférence des soumissionnaires**

## NGCC Private Robertson

Mise en cale sèche

# PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUSSIONNAIRES

Une conférence des soumissionnaires sur la MISE EN CALE SÈCHE du NGCC Private Robertson a eu lieu le 6 novembre 2014 au quai de Port Colborne, Port Colborne, en Ontario, quai 18.1. La conférence a commencé à 10 h 30.

Voici les participants :

NOM (Majuscule) / NAME (Capital)	POSTE / POSITION	REPRÉSENTENT / REPRESENTING
Kristin Cook	Autorité contractante de TPSGC	TPSGC
Mehm Ko Ko Tun	Responsable technique de la GCC	GCC
David Williams		Heddle Marine Services Inc.
Joseph D'Achille		Heddle Marine Services Inc.
Harold Rink	Ingénieur en chef	GCC
Jason Rimmer	Capitaine	GCC

La conférence s'est déroulée selon un ordre du jour préétabli.

### 1 Mot d'ouverture

L'autorité contractante (AC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) préside la conférence. Comme le document d'invitation à soumissionner prévoyait une visite des lieux débutant à 9 h, la conférence des soumissionnaires commence tout de suite après. La conférence commence à 10 h 30. L'AC souhaite la bienvenue à tous les participants à la conférence et les présentations sont faites. L'objet de la conférence est d'examiner tous les documents publiés à ce jour concernant la mise en cale sèche du CCGS Private Robertson V.C. et de discuter des enjeux contractuels et techniques connexes. Les notes suivantes résument les enjeux ainsi que les discussions qui ont eu lieu lors de la conférence.

L'AC informe les soumissionnaires qu'à la demande de l'industrie d'obtenir plus de renseignements, il est probable que la date de clôture des soumissions soit prolongée.

### 2 Documentation transmise aux soumissionnaires

Les soumissionnaires confirment qu'ils ont reçu les documents suivants :

l'appel d'offres (AO) n° F2599-140083/A daté du 29 octobre 2014;  
les modifications n° 1 et 2 toutes deux datées du 5 novembre 2014.

### 3 Rappel sur le processus d'approvisionnement

Le président explique aux participants le processus d'approvisionnement réel qu'est l'AO et leur donne des renseignements supplémentaires à cet égard.

En remplissant et en signant les documents de l'AO, les soumissionnaires acceptent d'accomplir les travaux à la date d'exécution indiquée dans l'AO pour le prix donné et acceptent toutes les clauses et conditions de l'AO et du contrat subséquent.

À l'heure et à la date de clôture, l'AO comprend les questions et réponses (Q et R), les explications, le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires et les modifications à la demande de soumissions.

Les soumissionnaires ne doivent ajouter aucun commentaire, aucune remarque ni aucune condition à l'AO. Un tel ajout entraînera le rejet de la soumission.

L'AO sert également à qualifier les soumissionnaires. En conséquence, ces derniers doivent fournir tous les livrables obligatoires et veiller à ce qu'ils répondent aux exigences. Le fait de ne pas fournir un livrable obligatoire ou de fournir un document non conforme à l'exigence du livrable obligatoire entraînera le rejet de la soumission.

La période de la demande de soumissions est le seul moment où les soumissionnaires peuvent demander à l'AC de TPSGC des explications ou des changements à l'AO. Seule l'AC de TPSGC peut modifier l'AO.

### 4 Examen de l'AO

À la suite des discussions tenues et des commentaires reçus pendant l'examen de l'AO, l'AC a apporté les réponses et les explications suivantes et a pris les décisions ci-dessous sur les points en question uniquement.

#### AO

##### Date de clôture

Les soumissionnaires ont demandé le report de la date de clôture. Le Canada a décidé de reporter la date de clôture de la période de soumissions du 14 novembre 2014 à 14 h au 21 novembre 2014 à 14 h.

## PART 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.6 Visite facultative des lieux – navire

L'AC confirme qu'aucune période de visite supplémentaire n'aura lieu dans le cadre de la présente demande de soumissions.

### 2.8 Période des travaux – marine

Les soumissionnaires indiquent que la période des travaux est très serrée, qu'ils travailleront deux quarts de 9 heures consécutifs, et qu'aucune heure supplémentaire n'est requise à l'heure actuelle

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

pour terminer les travaux. Cela est en partie dû aux contraintes relativement à la région où sont exécutés les travaux.

Le Canada confirme que la période des travaux ne sera pas modifiée et, sur la recommandation de l'AC, que la période des travaux réelle est suffisante pour accomplir les travaux.

Le Canada souhaite attribuer un contrat au plus tard le 28 novembre 2014.

### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Aucun commentaire

### PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Aucun commentaire

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Aucun commentaire

### PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

Aucun commentaire

### PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Aucun commentaire

### ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT – PRIX FERME

Aucun commentaire

### ANNEXE C – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Aucun commentaire

### ANNEXE D – EXIGENCES RELATIVES AUX ASSURANCES

Aucun commentaire

### ANNEXE E – GARANTIE

Aucun commentaire

### ANNEXE F – PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES TRAVAUX IMPRÉVUS

Aucun commentaire

### ANNEXE G – INSPECTION/CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Aucun commentaire

### ANNEXE H – FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

Feuille de présentation de la soumission financière; le tableau H1 sera modifié de façon à ajouter les options suivantes :

Remorqueur pour faciliter l'amarrage et l'appareillage, au besoin (c.-à-d. vent);

Brise-glace pour le retour au port d'attache à la fin des travaux.

### ANNEXE I – GARDE DU NAVIRE

Aucun commentaire

### ANNEXE J – ÉLÉMENTS LIVRABLES ET CERTIFICATIONS

---

Aucun commentaire

## 5 Examen des spécifications techniques

L'AC passe en revue les exigences de la demande de soumissions.

### ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Spécification n° 781.14, rév. 1

#### SECTION 1.0 – NOTES GÉNÉRALES

Aucun commentaire

#### SECTION 2.0 – CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Aucun commentaire

#### SECTION 3.0 – SERVICE

3.6 – Ajouter des détails concernant l'exigence de pressurisation du collecteur d'incendie, mais pas à l'exigence de recharge.

#### SECTION 4.0 – MISE EN CALE SÈCHE

Aucun commentaire

#### SECTION 5.0 – INSPECTION SOUS L'EAU DE LA COQUE

##### 5.3 – Technique

- Envoi du certificat de la Lloyd's – Les soumissionnaires indiquent qu'ils ne recevraient pas les documents de la Lloyd's puisqu'ils seront envoyés directement au propriétaire du navire. Les soumissionnaires disposeront d'une feuille d'inspection pour le responsable de l'inspection (RI), le responsable technique (RT) et la Lloyd's, et auront toutes les signatures requises (s'il y a lieu).

#### SECTION 6.0 – ANODES

- 6.3.2 – coût pour l'enlèvement des grilles des caissons de prise d'eau en vue des travaux de remplacement des anodes – CA l'ajoutera à la feuille de données d'établissement des prix – enlèvement et réinstallation des caissons de prise d'eau (3 au total).
- Boulonnées par rapport à soudées – réponse fournie dans le cadre de la modification 002.
- L'entrepreneur doit fournir un rapport de crédit concernant l'inspection marine de Transports Canada à la Garde côtière canadienne (GCC).

#### SECTION 7.0 – BOÎTES À CLAPETS ET SORTIES D'EAU DE MER

Aucun commentaire

#### SECTION 8.0 – INSPECTION DES GOUVERNAIS ET DES PALIERS

Aucun commentaire

#### SECTION 9.0 – INSPECTION DE L'ANCE ET DE LA CHÂÎNE

Aucun commentaire

## SECTION 10.0 – JOINTS D'ARBRE D'HÉLICE ET JEU D'ARBRE

Aucun commentaire

## SECTION 11.0 – RÉPARATION DES DOMMAGES SUR LA HANCHE BÂBORD ET TRIBORD DU NAVIRE

Un soumissionnaire demande si des travaux sont requis à l'aile tribord puisque le coin est endommagé – on mentionne que cela ne fait pas partie du lot de travaux.

### 6 Examen des dessins

Réparation de l'arrière – voir les dessins 1 et 3 – Un soumissionnaire indique qu'il est difficile d'apparier de l'acier de 4 mm. On demande s'il est possible d'utiliser des mesures impériales dans ce cas. Le RT indique que cela serait acceptable pour cet élément, pourvu que la mesure impériale ne soit jamais inférieure à la valeur métrique.

Le dessin de la disposition de l'aile sera diffusé dans le cadre de la modification.

### 7 Mot de la fin

L'AC remercie toutes les personnes présentes de leur participation et de leur intérêt pour le projet et leur souhaite bonne chance. La conférence des soumissionnaires se termine à 11 h 30, puisque tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Kristin Cook

Secteur des projets de défense et des grands projets de TPSGC

Autorité contractante pour le NGCC Private Robertson

Le 6 novembre 2014

Heure : 11 h 30

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **C) ANNEXE H - Feuille de présentation de la soumission financière**

**RÉVISÉ 1 - ANNEXE H****FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE****H1 Prix à évaluer**

<b>A)</b>	<b>Travaux prévus</b> Pour les travaux indiqués à la clause 1.2 de la Partie 1, lesquels sont précisés à l'Annexe A et décrits en détail dans les feuilles de renseignements sur les prix jointes à l'Appendice 1 de l'Annexe H, pour un PRIX FERME de :	\$ _____
<b>B)</b>	<b>Travaux imprévus – Coût de la main-d'œuvre de l'entrepreneur</b> Nombre estimatif d'heures-personnes à un tarif d'imputation ferme, y compris les coûts indirects et les profits, aux fins d'évaluation seulement : 100 heures-personnes x _____ \$ de l'heure pour un PRIX de : se reporter aux articles H2.1 et H2.2 ci-dessous.  Majoration pour travail supplémentaire au taux et demi – Estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 10 heures-personnes x _____ \$ de l'heure pour un PRIX de : voir l'article H3 ci-dessous. Majoration pour travail supplémentaire au taux double – Estimation du nombre d'heures aux fins d'évaluation seulement : 10 heures-personnes x _____ \$ de l'heure pour un PRIX de : voir l'article H3 ci-dessous.	\$ _____  \$ _____  \$ _____
<b>C)</b>	<b>Frais de service quotidiens</b> Aux fins d'évaluation seulement, conformément à la clause H4 :  Cinq (5) de jours ouvrables x _____ \$ en frais de service Deux (2) de jours non ouvrables x _____ \$ en frais de service	\$ _____  \$ _____
<b>D)</b>	<b>Frais de transfert des navires</b>  Aux fins d'évaluation seulement, conformément à la clause H7 : Chantier naval ou installation de radoub proposée _____ \$	\$ _____
<b>E)</b>	<b>OPTION : Bateau remorqueur d'amarrage et de départ</b> Aux fins d'évaluation selon la clause H7 :  Huit (8) heures (tout compris) x _____ \$ / heure	\$ _____
<b>F)</b>	<b>OPTION : Brise-glace services navires</b> Aux fins d'évaluation selon la clause H7 :  Huit (8) heures (tout compris) x _____ \$ / heure	\$ _____
<b>G)</b>	<b>PRIX ÉVALUÉ</b> [A + B + C + D] pour un PRIX ÉVALUÉ (taxes applicables non comprises) à :	\$ _____

## H2 Travaux imprévus

L'entrepreneur sera payé pour les travaux imprévus, comme l'autorise le Canada. Les travaux imprévus autorisés seront calculés comme suit :

Nombre d'heures (à négocier) × \_\_\_\_\_ \$ pour le tarif d'imputation horaire ferme de l'entrepreneur. Ce taux doit comprendre les biens non durables, les coûts indirects et les profits. Le prix de revient réel des matériaux de construction peut comprendre une majoration de 10 %, plus les taxes applicables. Le tarif d'imputation horaire ferme et la majoration pour les matériaux demeureront fermes pour la durée du contrat, y compris toutes autres modifications s'y rattachant.

**H2.1 :** Nonobstant les définitions ou les termes utilisés ailleurs dans le présent contrat ou dans le système de gestion des coûts de l'entrepreneur, lors de la négociation des heures de travail pour les travaux imprévus, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tiendra uniquement compte des heures de travail directement liées aux travaux pertinents.

**H2.2 :** Une indemnité pour les frais de main-d'œuvre connexes comme la gestion, la supervision, les achats et la manutention des matériaux, l'assurance de la qualité et les rapports, les premiers soins, les inspections de dégazage et les rapports, et la préparation des soumissions pour les travaux non prévus, sera incluse comme coûts indirects pour établir le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre inscrit au point H2 ci-dessus.

**H2.3 :** Le taux de majoration de 10 % pour les matériaux s'appliquera également aux coûts des contrats de sous-traitance. Le taux de majoration comprend toutes les indemnités pour la gestion des matériaux et des contrats de sous-traitance qui ne sont pas compris dans le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre. L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité distincte pour la main-d'œuvre en ce qui concerne l'achat et la manutention des matériaux ou pour l'administration des contrats de sous-traitance.

## H3 Heures supplémentaires

L'entrepreneur ne doit effectuer aucune heure supplémentaire à moins d'avoir obtenu une autorisation écrite préalable de l'autorité contractante. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre des travaux prévus ne seront pas rémunérées. Toute demande de paiement doit être accompagnée d'une copie de l'autorisation des heures supplémentaires et d'un rapport précisant les heures supplémentaires effectuées conformément à cette autorisation. Le paiement des heures supplémentaires autorisées sera calculé comme suit :

Pour les travaux imprévus, l'entrepreneur sera payé pour les heures supplémentaires autorisées au tarif d'imputation pour la main-d'œuvre, plus les taux de prime suivants :

Prime pour taux et demi : \_\_\_\_\_ \$ de l'heure

Prime pour taux double : \_\_\_\_\_ \$ de l'heure

Les primes précisées ci-dessus seront calculées en prenant le taux horaire moyen des frais de main-d'œuvre directe, plus les avantages sociaux approuvés, plus un bénéfice sur la prime de main-d'œuvre et les avantages sociaux. Ces taux demeureront fermes pour la durée du contrat, y compris toutes les modifications, et sont sujets à une vérification si le Canada le demande.

#### H4 Frais de service quotidiens

Dans l'éventualité d'un retard dans l'exécution des travaux, et si ce retard est reconnu et accepté par l'autorité contractante comme attribuable au Canada, le Canada acceptera de payer à l'entrepreneur les frais de service quotidiens décrits ci-après pour chaque journée de retard accumulée. Ces frais constitueraient la seule responsabilité du Canada envers l'entrepreneur pour ce retard.

Les frais de service quotidiens fermes sont les suivants :

- a. Pour une journée de travail : \_\_\_\_\_ \$
- b. Pour une journée non ouvrable : \_\_\_\_\_ \$

Les frais susmentionnés incluent notamment tous les aspects des coûts suivants : services de gestion de projet, soutien administratif, services de production, assurance qualité, soutien pour la gestion du matériel, entretien prévu et services aux navires, et toute autre ressource et tout autre coût direct requis pour conserver le navire dans les installations de l'entrepreneur. Ces frais sont fermes et ne seront sujets à aucuns autres frais pour majoration ou bénéfice.

#### H5 Coûts du navire, du radoub, des réparations ou de l'amarrage

Les coûts suivants doivent être inclus dans le prix :

1. Services de navire : comprend tous les coûts pour les services de navire comme l'eau, la vapeur et l'électricité, nécessaires à l'entretien du navire pour la durée du contrat.
2. Amarrage et désamarrage :
  - a. tous les coûts relatifs à la mise en cale sèche, à la mise à quai, à la sécurité, à la mise sur berceaux ou au déplacement du navire dans les installations du soumissionnaire retenu;
  - b. les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long du quai et pour larguer les amarres.

Sauf indication contraire, le navire sera livré par le Canada dans les installations du soumissionnaire retenu le long du quai à un point de transfert sûr convenu par les deux parties, à flot et droit, et le soumissionnaire retenu fera de même à la fin des travaux. Les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long du quai et pour larguer les amarres doivent être inclus dans le prix d'évaluation.

3. Inspecteurs de maintenance ou services de supervision : comprend tous les coûts pour les services d'inspecteurs de maintenance ou les services de supervision, y compris les représentants et les ingénieurs du fabricant.

Ces services ne sont pas des frais supplémentaires sauf lorsque des travaux imprévus exigeant ces services sont ajoutés au contrat.

4. Enlèvements : comprend tous les coûts liés aux enlèvements nécessaires pour exécuter les travaux, et pour lesquels le soumissionnaire retenu sera responsable, qu'ils soient ou non indiqués dans les spécifications, sauf les enlèvements non évidents lorsqu'on examine le navire ou les dessins. Le soumissionnaire retenu devra aussi assurer l'entreposage sûr des éléments enlevés, et leur réinstallation à la fin des travaux. Il devra assumer le renouvellement des éléments endommagés pendant qu'il en a la garde, notamment durant l'enlèvement ou la réinstallation.

5. Mise à l'abri, installation des échafaudages, manutention par grue et transport : comprend le coût de toutes les activités de mise à l'abri, d'installation d'échafaudage, y compris les rampes, de grutage et de transport, en vue d'exécuter les travaux prévus.

Le soumissionnaire retenu sera responsable du coût de toutes les modifications apportées aux installations pour se conformer aux règlements applicables de sécurité.

## H6 Frais de transfert des navires

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :
  - a. Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux, ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, et ces renseignements doivent être saisis dans le tableau H1.
  - b. Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux ne figure pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante tel qu'il est indiqué sera déclarée non recevable.

1. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire :

Navire : NGCC *Private Robertson V.C.*  
Port d'attache : Burlington (Ontario)

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- i. faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert;
- ii. être indiqués en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

**Chantier naval ou installation de radoub applicable****Coût de transfert du navire****Sans équipage seulement : NGCC Private Robertson V.C. (tous en dollars canadiens)**

<b>Entreprise</b>	<b>Ville et province</b>	<b>Frais de transfert des navires transférés sans équipage</b>
Caraquet Marine Industry Ltée	Caraquet (Nouveau-Brunswick)	21 974 \$
Industries Océan inc.	Saint-Bernard-Sur-Mer (Québec)	11 693 \$
Chantier Forillon	Gaspé (Québec)	19 598 \$
Chantier Matane	Matane (Québec)	15 410 \$
Davie Industries Inc.	Lévis (Québec)	10 728 \$
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton (Ontario)	212 \$
Hike Metal Products Ltd	Wheatley (Ontario)	5 717 \$
MetalCraft Marine Inc.	Kingston (Ontario)	3 882 \$
Verreault Navigation Inc.	Les Méchins (Québec)	15 975 \$

**H7 Coûts d'option****H7.1 Remorqueur – Amarrage et appareillage**

Le prix d'évaluation doit inclure le coût horaire lié à l'utilisation d'un remorqueur ainsi que de toute inclusion nécessaire pour faciliter l'amarrage et l'appareillage du navire. Si le Canada doit avoir recours à ces services et si l'autorité contractante reconnaît et convient que le Canada en a besoin, le Canada convient de payer à l'entrepreneur le nombre d'heures convenues avant le début des travaux. L'entrepreneur n'aura pas droit à une indemnité distincte pour ces services.

Le taux horaire ferme est :

- a. Huit heures (tout compris) x \_\_\_\_\_ \$ par heure.

Tous les coûts associés au navire, au radoub, à la réparation ou à l'amarrage (H5) ne seront pas inclus dans le taux horaire pour l'utilisation d'un remorqueur.

**H7.2 Brise-glace**

Le prix d'évaluation doit inclure le coût horaire lié à l'utilisation d'un brise-glace ainsi que de toute inclusion nécessaire pour escorter le navire. Si le Canada doit avoir recours à ces services et si l'autorité contractante reconnaît et convient que le Canada en a besoin, le

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Canada convient de payer à l'entrepreneur le nombre d'heures convenues avant le début des travaux. L'entrepreneur n'aura pas droit à une indemnité distincte pour ces services.

Le taux horaire ferme est :

a. Huit heures (tout compris) x \_\_\_\_\_ \$ par heure.

Tous les coûts associés au navire, au radoub, à la réparation ou à l'amarrage (H5) ne seront pas inclus dans le taux horaire pour l'utilisation d'un brise-glace.

**RÉVISÉ 1 - RÉVISÉ 1 – ANNEXE H – Appendice 1****FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX – Révisé 1**

N° de réf.	N° de spéc.	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des inspecteurs de maintenance et des sous-traitants	Prix total ferme	Coût unitaire
<b>3.0</b>		<b>SERVICES</b>	\$	\$	\$	\$	\$	
	3.5.5	Taux unitaire/kWh pour la consommation						\$
	3.7.1	Taux unitaire/heure de services de grutage						\$
<b>4.0</b>		<b>MISE EN CALE SÈCHE</b>	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>5.0</b>		<b>INSPECTION DE LA PARTIE IMMERGÉE DE LA COQUE</b>	\$	\$	\$	\$	\$	
	5.3.1.6	Taux unitaire/mètre carré de services de peinture						\$
	5.3.1.6	50 mètres carrés de services de peinture	\$	\$	\$	\$	\$	
	5.3.1.9	Cordon de soudure/mètre de services de soudage						\$
	5.3.1.9	50 mètres de services de soudage	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>6.0</b>		<b>ANODES</b>	\$	\$	\$	\$	\$	

	6.3.1.3	Taux unitaire/ remplacement de l'anode boulonné							\$
	6.3.1.3	Taux unitaire/ remplacement de l'anode soudée							\$
	6.3.1.2	Remplacement de dix (10) anodes	\$	\$	\$	\$	\$		
	6.3.2	Enlever et réinstaller de mer coffres (total de trois (3))							\$
	6.3.2.2	Remplacement de sept (7) anodes de coque de type MME26AA	\$	\$	\$	\$	\$		
	6.3.2.3	Remplacement de cinq (5) anodes en forme de disque de type MME28AB	\$	\$	\$	\$	\$		
	6.3.3.1	Remplacement de quatre (4) anode s en tunnel de type MME26AA	\$	\$	\$	\$	\$		
7.0		<b>INSPECTION DES BOÎTES À CLAPETS ET DES PRISES/SORTI ES D'EAU DE MER</b>	\$	\$	\$	\$	\$		
8.0		<b>INSPECTION DES GOUVERNAILS ET DES PALIERS</b>	\$	\$	\$	\$	\$		
9.0		<b>INSPECTION DE L'ANCRE</b>	\$	\$	\$	\$	\$		

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

		<b>ET DE LA CHAÎNE D'ANCRAGE</b>						
<b>10.0</b>		<b>JOINTS ET JEUX DES ARBRES D'HÉLICE</b>	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>11.0</b>		<b>RÉPARATION DE DOMMAGES AUX HANCHES BÂBORD ET RIBORD DU NAVIRE</b>						
		<b><u>TOTAL</u></b>		\$	\$	\$	\$	

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-140083/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-140083

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

030mdF2599-140083

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**D) Addenda N°. 3**

---

**Les changements suivants sont en vigueur immédiatement . Prenez notes que cet addenda fera partie du contrat.**

**ANNEXE A - Énoncé de Travail Spécification N°. 781.14**

**1. Section 3.6 Service d'alimentation du collecteur d'incendie**

.1 a) **DSUPPRIMER** 3.6.1 dans son ensembler;

**REEMPLACER** par;

3.6.1 En raison des conditions météorologiques froides l'entrepreneur doit se connecter mais pas pressuriser la ligne de feu au navire. Pressurisation doit être fourni à 80 à 110 psi et doit être disponible sans délai, chaque fois.

FIN